Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

.

Article 18 - Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 1299

Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Ministre,

Pas plus que pour les sujets précédents: travail, maladies professionnelles, famille, ONDAM... L'autonomie est un sujet – très important s'il en est – traité par votre Gouvernement à la hauteur des enjeux et des difficultés éprouvées par beaucoup de nos compatriotes en perte d'autonomie.

Vous avez annoncé – cela vient d'être rappelé – plusieurs fois, toujours repoussée, une loi sur la dépendance. Et puis rien, absolument rien !

Je sais que le ministère du travail est éloigné des territoires alors que nous sommes, nous, plus proches d'eux mais, Monsieur le Ministre, allait interroger - au-delà de la question difficile et douloureuse des EHPAD - les élus locaux en charge des CCAS (centre communaux d'action sociale), des CIAS (centre intercommunaux d'action sociale), les présidents et conseillers communautaires de nos EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et les conseils départementaux, faites avec eux le point sur les besoins de financement de leurs services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Ce secteur, aussi, est en train de craquer. Mettant en question, parfois, la qualité de service rendu aux usagers mais aussi des conditions de délivrance des services pour les personnels intervenants donc les conditions de travail et le rapport, le moment venu, à la retraite pour eux.

Aucune réponse budgétaire à ces questions terribles, importantes dans la branche « autonomie » de la sécurité sociale que vous proposez de rectifier ici. C'est la raison pour laquelle nous demandons la suppression de l'article 18 par cet amendement 1299.